

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS**

Séance du 5 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation du conseil : 30 mai 2026
Nombre de conseillers présents : 23

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Vincent JOLLY, Maire.

Présents : MM. JOLLY V.- CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme ROUXEL M. - M. CHEVRIER N. - Mme BERNARD J. - M. LAMIS T. - Mme THOUZEAU J. - MM. DUBIN M. - CHAMPAIN F. - MARTINEAU D. - GUYON O. - CLAUTOUR G. - Mmes DELAVELLE M. - TOUZOT F. - GUYON J. - MULLER C. - M. HERCBERG F. - Mme BIZOT V. - M. FAGUIÈRES J.- Mmes ROUSSET C. - LOGEAI M.

Absents : Mme BERTAUD M-F. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - M. BILLET A. qui a donné pouvoir à M. LAMIS T. - Mme MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme MULLER C. - Mme VOISIN S. qui a donné pouvoir à Mme DELAVELLE M.

Secrétaire : Mme GUILLET Anne-Douceline

2026.61 – Vendée Expansion – SPL : Désignation du représentant permanent à l'Assemblée spéciale et du représentant permanent à l'Assemblée générale des actionnaires

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Soullans est actionnaire de la Société Anonyme Publique Locale « VENDÉE EXPANSION - SPL » (société immatriculée au RCS de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 788 779 502).

La société « VENDÉE EXPANSION - SPL » a pour objet l'accompagnement exclusif des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales. A ce titre, elle peut intervenir pour ce qui concerne :

- la réalisation d'opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme,
- la réalisation d'opérations de construction (bâtiments, voiries...),

- et toutes autres activités d'intérêt général permettant d'accompagner les actionnaires dans le domaine de leur politique de développement économique, touristique et immobilière.

Les instances de la société (Assemblée spéciale, Conseil d'administration, Assemblée générale) sont exclusivement composées d'élus représentants les collectivités territoriales et leurs groupements, actionnaires.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Soullans ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, la commune a droit à une représentation par le biais de l'Assemblée spéciale, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales.

A la suite des élections municipales, il convient de procéder à la désignation du représentant de notre commune à l'Assemblée spéciale et du représentant à l'Assemblée générale de la société « VENDÉE EXPANSION - SPL ».

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1531-1 et L. 1524-5 ;

VU le Code de commerce ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de voter à main levée.

Les candidatures suivantes sont proposées au vote de l'assemblée :

Représentant titulaire à l'assemblée spéciale : M. LAMIS Thierry

Représentant titulaire à l'assemblée générale : M. JOLLY Vincent

M. LAMIS Thierry quitte la salle.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **DE DÉSIGNER** M. LAMIS Thierry pour assurer la représentation de la commune au sein de l'Assemblée spéciale de « VENDÉE EXPANSION - SPL ». Le représentant à l'Assemblée spéciale exercera son mandat dans les conditions prévues par les statuts de la société et rendra compte de son activité au conseil conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

VOTE :

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

M. LAMIS Thierry réintègre la salle ;

M. JOLLY Vincent quitte la salle ;

- **DE DÉSIGNER** M. JOLLY Vincent pour assurer la représentation de la commune au sein de l'Assemblée générale des actionnaires de « VENDÉE EXPANSION - SPL ». Le représentant à l'Assemblée générale exercera son mandat dans les conditions prévues

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le 12 JUIN 2026

ID : 085-218502847-20260605-DEL2026_61-DE

S'LOW

par les statuts de la société et rendra compte de son activité au conseil conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

VOTE :

POUR : 26

CONTRE : 0

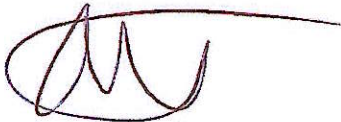
ABSTENTION : 0

M. JOLLY Vincent réintègre la salle ;

- **D'AUTORISER** le représentant à l'Assemblée spéciale à accepter et exercer, au nom de la commune de Soullans, toutes fonctions qui pourraient lui être confiées par l'Assemblée spéciale, notamment sa Présidence et/ou la fonction d'Administrateur représentant l'Assemblée spéciale au Conseil d'administration ;
- **D'AUTORISER** le représentant à l'Assemblée spéciale à accepter et exercer, au nom la commune de Soullans, la fonction de censeur au sein du Conseil d'administration, le cas échéant ;
- **D'AUTORISER** le représentant à l'Assemblée spéciale à accepter et exercer, au nom de la commune de Soullans, toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le Conseil d'administration (vice-présidence, membre de comités d'étude, etc.).

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance
Anne-Douceline GUILLET



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Vincent JOLLY

